



AVIS PUBLIC

Appel d'offres 2018-07 PUB Bouclage d'aqueduc – 2^e Avenue

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Projet

La Ville de L'Île-Perrot demande des soumissions pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur la 2^e Avenue, à L'Île-Perrot.

Les travaux se résument comme suit :

- 500 m² d'enlèvement et réfection de pavage existant;
- 60 m de conduite d'eau potable PVC DR-18 de 150 mm Ø;
- 1 raccordement sous pression incluant une vanne de 150 mm Ø;
- 1 raccordement sans pression;
- Travaux connexes.

Documents

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **12 septembre 2018**.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SEAO), en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Garantie de soumission et de contrat

Les entrepreneurs généraux devront inclure dans leur soumission :

- Un chèque visé ou une traite bancaire, tiré d'une banque canadienne à charte, d'une banque d'épargne ou d'une caisse populaire faisant affaires au Québec, et payable au nom de la Ville de L'Île-Perrot, ou un cautionnement de soumission émis pour une compagnie d'assurance au montant de **dix pour cent (10 %) du total de la soumission**. La garantie de soumission doit être valide pour quatre-vingt-dix (90) jours.
- Une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance confirmant que si le contrat est accordé et accepté, elle émettra en faveur de la Ville de L'Île-Perrot, un cautionnement d'exécution du contrat et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50 %) du contrat d'entreprise. La caution devra renoncer au bénéfice de discussion.

Conditions

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui détiennent une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction sont admises à soumissionner.

L'entrepreneur devra obligatoirement compléter et signer la déclaration du soumissionnaire contenue aux documents d'appel d'offres, à défaut de quoi sa soumission sera rejetée. Les soumissions seront remises, en trois (3) exemplaires, dans une enveloppe scellée portant la mention : « Bouclage d'aqueduc - 2^e Avenue – Document d'appel d'offres 2018-07 PUB », à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1, **jusqu'au 27 septembre 2018 avant 10 h**, heure locale, pour être ouvertes publiquement le même jour, immédiatement après l'heure limite.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

Adjudication

La Ville de L'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer avec monsieur Nicolas Limoges, ingénieur de la firme Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc., au 450 455-8285 ou à n.limoges@cdgu.com.

Donné à L'Île-Perrot, ce 10 septembre 2018.

(Signé) *Élisabeth Guilbault*

Élisabeth Guilbault
Assistante-greffière